

### Qu'est-ce qu'une organisation économique de producteurs bio de fruits et légumes ?

Cette fiche est à destination des animateurs accompagnant un groupe de producteurs bio dans leur réflexion pour l'émergence d'une organisation collective pour la mise en marché de légumes biologiques, ainsi qu'aux producteurs investis dans une telle démarche. Elle a pour objectif de leur fournir de façon synthétique les éléments permettant de mieux cerner ce qu'est une organisation économique de producteurs bio de fruits et légumes.

Cette fiche est partie intégrante de la boîte à outil *"accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"*, initiative proposée dans le cadre de l'appel à projet CAS-DAR n° 9016 *"Accompagnement du développement agricole et de la structuration de la filière légumes de plein champ biologique des zones céréalières biologiques"* piloté par Bio Centre.

### Organisation économique des producteurs de fruits et légumes bio, Quezako ? Historique et fondamentaux

**L**es organisations économiques de producteurs bio sont des outils collectifs pour la mise en marché de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Leur objectif : établir les conditions favorables pour un développement durable et cohérent de la production biologique dans les régions au sein desquelles elles sont ancrées.

Dès les années 90, en l'absence d'outil économique collectif adapté aux spécificités des filières fruits et légumes biologiques, les producteurs bio ont mis en place de nouvelles formes d'organisation capables de fédérer une grande diversité de systèmes de production en organisant des complémentarités entre fermes et entre circuits. On les trouve aujourd'hui dans le Sud-Ouest, dans le Sud Est, en région Centre, Bretagne, Pays-de-Loire et Nord-Pas-de-Calais, principalement dans des régions légumières. Certaines sont proches de grands bassins de consommation, d'autres éloignées.

Ces organisations sont dans leur forme et statut très diverses, mais toutes sont motivées et régies par des valeurs et fondamentaux communs :

#### Accompagner le développement durable et cohérent de l'agriculture biologique au sein de leur territoire :

- en ne regroupant que des fermes 100 % bio ;
- en s'adaptant à leur grande diversité ;
- en instaurant des cahiers des charges spécifiques encadrant certaines pratiques<sup>1</sup> ;
- et en portant la voix des producteurs de fruits et légumes biologiques.

<sup>1</sup> On retrouve généralement dans ces différents cahiers des charges les points suivants : non chauffage des serres, interdiction de l'utilisation de semences CMS, interdiction de la ferti-irrigation...

## Etre des organisations gérées par et pour les producteurs bio :

- en optant pour des modèles de gouvernance démocratique ;
- en veillant à l'implication de tous dans le projet et la vie de la structure ;
- en organisant la transparence entre producteurs et leur organisation économique ;
- et en favorisant la cohésion entre producteurs autour d'un projet collectif.

## Favoriser l'équité et la confiance dans les relations commerciales :

- en développant des partenariats structurants et durables afin de développer des débouchés adaptés et assurer des revenus rémunérateurs quel que soit le système de production.

## Participer à la vie des territoires dans lesquelles elles sont ancrées :

- en cherchant à valoriser l'ensemble de la gamme de fruits et légumes produit au sein des fermes bio de leur territoire ;
- en permettant également le développement de circuits courts de proximité ;
- et en travaillant en synergie avec les acteurs du territoire, dont ceux intervenant sur développement de la bio.

## Les métiers des organisations économiques de producteurs bio (OEPB)

**P**our faire vivre ce projet, les OEPB F&L travaillent à l'harmonisation des mises en marché des fruits et légumes d'un même bassin au travers de la planification des productions, du regroupement de l'offre, de la gestion collective de la commercialisation, mais également en instaurant la transparence entre producteurs et l'adhésion à un projet collectif partagé.

## La planification des productions au cœur du métier des OEPB F&L

La planification collective est primordiale. Elle contribue au travers de la concertation à partager la prise de risque entre les différentes fermes, à garantir des débouchés sûrs aux producteurs avant la mise en culture et à renouveler l'engagement entre groupement et adhérents.

Il s'agit d'organiser la production au sein de chaque ferme et d'arbitrer les modalités d'apports de chaque producteur afin d'assurer les approvisionnements de l'OEPB au cours de toute la campagne pour satisfaire les engagements pris avec les clients. Lors de réunions physiques annuelles, les producteurs définissent la répartition des différentes productions, des volumes, des périodes d'apport pour les différents circuits de distribution (*vente en paniers, gros, transformation et restauration hors domicile*), et ceci de façon concertée en tenant compte des potentialités et contraintes de chaque ferme.







Elle va de pair avec la définition d'une politique tarifaire collective motivée par la coexistence au sein d'une même organisation économique de fermes ayant des coûts de production différents. Les OEPB ont pour rôle de mettre en place une stratégie tarifaire harmonisée entre producteurs, de contribuer à la cohérence des prix pratiqués sur différents circuits de distribution et à la solidarité entre acteurs. Elles organisent des concertations entre producteurs afin de définir un prix d'objectif par produit pour un circuit donné. Il s'agit également d'orienter en fonction de leurs prix de revient les fermes plutôt sur une production ou un circuit spécifique.

Par exemple, les petites fermes vont approvisionner en priorité la vente en panier, génératrice d'une plus forte valeur ajoutée, tandis que les légumiers vont se positionner sur le marché du gros permettant de commercialiser de plus importants volumes.

#### La mise place de partenariat avec l'aval et le développement de nouveaux débouchés

Afin d'assurer des débouchés pérennes et stables et des prix rémunérateurs aux producteurs, les organisations économiques vont chercher à développer des partenariats durables avec l'aval. Elles instaurent la concertation et la transparence entre partenaires économiques afin de favoriser une meilleure connaissance des métiers de chacun et une juste répartition de la valeur ajoutée au sein des filières.

Grâce aux engagements, les besoins des clients sont connus en amont de la planification ce qui permet de planifier au plus près des achats de la campagne à venir. Les OEPB travaillent également au développement de la contractualisation des échanges. Au travers de contrats, vont être définis les produits, les quantités et la qualité, parfois les prix (*associés à des dispositifs de lissage pour la vente en frais*). Elles assurent également tout au long de la campagne le suivi de la planification et des contrats.

Dans la construction des relations avec l'aval, certaines OEPB vont plus loin que la contractualisation. C'est l'exemple de la SCIC Douar Den (*cf. fiche 6*). Ce type d'organisation permet de créer des liens "organiques" entre producteurs et metteurs en marché, d'instaurer un lieu de concertation et de faciliter la transparence. Elle peut également contribuer à des investissements mutuels entre producteurs et metteurs en marché sur des étapes clés de la filière et ainsi favoriser une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Les groupements afin d'accompagner le développement de l'agriculture biologique ont également un rôle de création de nouveaux débouchés. Le collectif et la mutualisation permettent de créer des initiatives innovantes pour la valorisation de fruits et légumes biologiques telle que la livraison de paniers collectifs (*cf. l'exemple de Norabio- fiche 5*).

#### Lieux pour la construction d'une vision commune

Au-delà de leur objet économique, les OEPB sont également des lieux qui rassemblent des producteurs bio. Elles sont en capacité de fédérer autour de valeurs partagées et d'un projet collectif pour l'agriculture biologique. Les différents moments d'échanges permettent de le construire et de le faire évoluer. De formaliser une vision partagée, une vision de l'amont.

C'est autour de ce projet que les OEPB prennent leurs orientations stratégiques et également développent leur propre communication (*cf. voir la marque Bio Breizh de l'APFLBB - fiche 3*).



Les différents  
schémas d'organisation

**I**l n'existe pas un schéma d'organisation, mais une grande diversité liée aux contextes historiques et géographiques particuliers et aux aspirations des Hommes. Plusieurs types d'organisations peuvent donc remplir les missions et métiers des OEPB F&L précédemment définies, mais chacun a ses avantages, inconvénients et conditions de pérennité.

## Remarque :

dans la majorité des OEPB F&L, la dispersion des fermes associée au caractère périssable des fruits et légumes font qu'elles optent pour un regroupement virtuel de l'offre. La marchandise est levée soit directement au niveau des fermes soit à des points de ramasse commun à plusieurs fermes proches. L'agrégage est généralement réalisé par le producteur lui-même. Il est donc important qu'il soit formé pour ce faire et qu'il considère l'OEPB bien comme un prolongement de sa ferme, son outil de commercialisation.

Pourquoi le choix  
des apports partiels ?

**C**ontrairement aux organisations conventionnelles qui font généralement le choix de la concentration de l'offre au nom d'une meilleure maîtrise de la mise en marché, la majorité des OEPB a fait le choix de règles d'apports partiels, et ceci pour plusieurs raisons.

## Cette modalité permet aux producteurs :

- de maintenir et développer sur leur ferme également des circuits courts de proximité, valorisant ainsi localement une partie de leur production et gardant des liens directs avec les consommateurs ;
- de ne pas être totalement déconnectés de l'acte commercial et ainsi d'être plus impliqués dans les choix faits au niveau de l'outil collectif ;
- de pouvoir participer à un outil collectif de mise en marché quel que soit son système de production. En effet, certains de par leur prix de revient ne pourraient valoriser la totalité de leur production en circuit long. L'apport partiel leur permet de se positionner au niveau de l'OEPB uniquement sur certaines productions à plus forte valeur ajoutée.

**E**n contrepartie, pour éviter des effets déstructurants, il est nécessaire que les circuits de distribution abordés collectivement soient clairement établis, que des règles soient établies pour éviter des mises en concurrence et que la cohésion entre producteurs et le groupement soit suffisamment forte pour que ces règles soient respectées. Il est important que les OEPB abordent avec les producteurs la cohérence tarifaire des mises en marchés sur les différents débouchés qu'ils soient collectifs ou individuels.

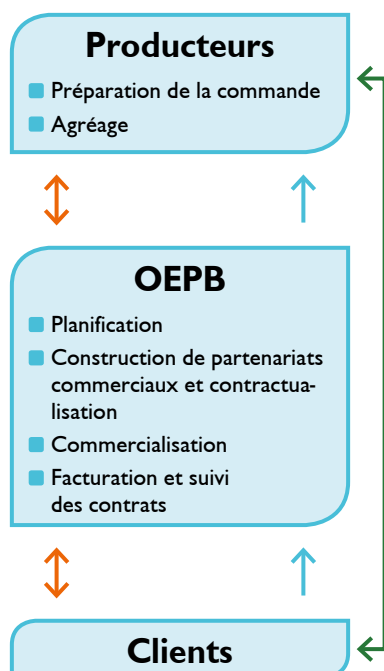


## Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

## OEPB F&amp;L de commercialisation

Dans ce schéma d'organisation, les producteurs délèguent la commercialisation à l'OEPB. Il y a transfert de propriété. Dans le cas des OEPB de commercialisation, les prix sont mutualisés, c'est-à-dire que pour un produit, une qualité, un jour et un client donnés, le prix de vente est commun à l'ensemble des producteurs. Une offre commerciale est construite par le salarié en charge de la commercialisation après consultation des producteurs concernés. Un tel schéma est généralement associé à une équipe salariée plus conséquente.



## Avantages

- Centralisation de la commercialisation ce qui permet la maîtrise de la mise en marché et des prix et facilite le respect et suivi des engagements clients
- Interlocuteur unique pour les clients
- Possibilité de mettre en place des dispositifs de mutualisation des coûts (caisse de péréquation)
- Compétences internes pour la commercialisation, le développement de nouveaux débouchés...

## Inconvénients

- Coûts de fonctionnement plus importants
- Risque d'un désengagement des producteurs dans l'outil et le projet : dispositif moins participatif et plus complexe dans son fonctionnement
- Prise de risque et niveau d'investissement dans outil plus importants

## Conditions d'efficacité du schéma

- Capacité à maintenir les producteurs moteurs et impliqués dans la vie de la structure, son projet et sa gouvernance.
- Mettre en place des outils pour une bonne circulation de l'information du groupement vers les producteurs.
- Implication importante des producteurs lors de la planification, mais également pour la définition des prix pour que les décisions restent bien celles des producteurs et éviter que l'OEPB, interface entre les producteurs et les clients, ne se déconnecte de la réalité des fermes et ne réponde plus qu'à la demande du marché
- l'OEPB jouant un rôle central dans la mise en marché, il est important qu'elle applique au mieux les arbitrages faits collectivement avec les producteurs sans quoi elle pourrait perdre sa légitimité vis-à-vis des producteurs.
- Nécessité de compétences internes pour la gestion des ressources humaines en lien avec une équipe plus importante et de compétences commerciales.

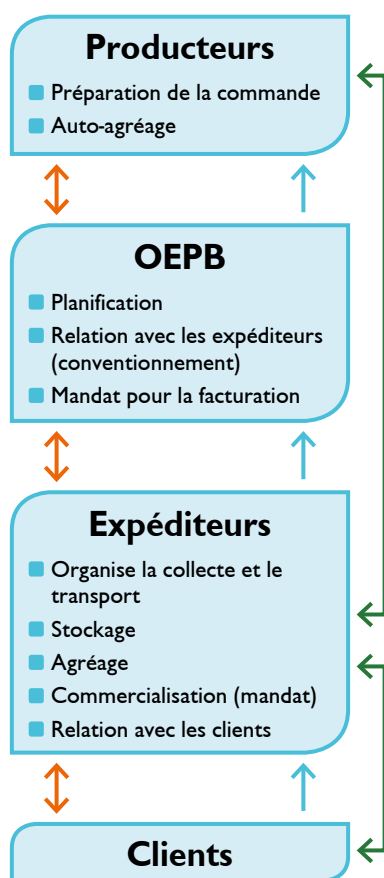
# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

OEPB F&L de  
mise en marché  
[commercialisation  
déléguée à un tiers]

Dans ce schéma d'organisation, les producteurs délèguent la commercialisation à des tiers, généralement des expéditeurs. Il n'y a pas transfert de propriété entre producteurs et OEPB. Dans ce cadre, l'OEPB intervient principalement sur l'organisation de la production et les relations avec les expéditeurs.

→  
Flux de marchandises F&L  
→  
Flux de monétaire  
→  
Flux d'information



## Avantages

- Structure légère et souple
- Partenariat permettant de bénéficier du professionnalisme, de la réactivité des expéditeurs et de leur capacité à développer de nouveaux débouchés
- Système adapté à des fermes dispersées et à un bassin éloigné des zones de consommation

**Attention ce schéma ne signifie pas obligatoirement une maîtrise totale des prix !**

## Inconvénients

- Plus d'intermédiaires ce qui a une incidence sur les prix producteurs (cotisation OEPB + marge des tiers)
- Risque d'une moindre implication des producteurs dans l'outil collectif
- Forte dépendance vis-à-vis des expéditeurs
- Dispositif difficilement compatible avec des règles d'apports partiels

## Conditions d'efficacité du schéma

- Qualité et durabilité du partenariat entre le groupement et les expéditeurs : confiance, connaissance mutuelle, adéquation des projets et évolution conjointe.
- Trouver le juste équilibre entre relations producteurs-expéditeurs et producteurs-groupement. Les producteurs sont en effet dans un tel schéma plus en contact avec les expéditeurs qu'avec l'OEPB. Pour favoriser l'appropriation de l'outil collectif par les producteurs, il est intéressant que le groupe mette en place des outils qui lui sont propres (ex. : *marque collective de producteur, appui technique, sélection participative...*).
- Mettre en place des outils pour une bonne circulation des informations : des expéditeurs vers le groupement, puis du groupement vers les producteurs
- Implication des producteurs dans la mise en place de la planification et la politique tarifaire collective reste primordiale. L'OEPB doit travailler de concert avec les expéditeurs pour leur respect tout au long de la campagne.

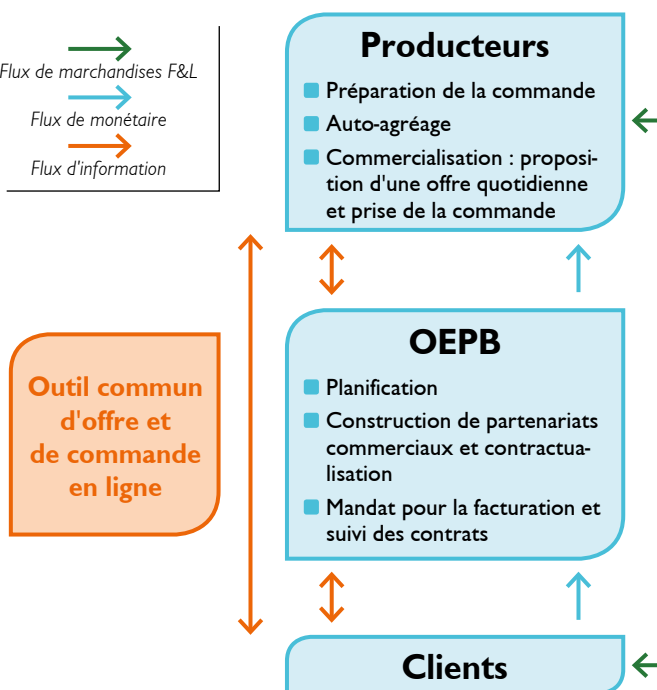
# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

OEPPB F&L de  
mise en marché  
(commercialisation  
gérée par les  
producteurs)

Dans ce schéma d'organisation, le choix a été fait de ne pas déléguer la commercialisation, chaque producteur restant maître de celle-ci. Il n'y a pas de transfert de propriété des producteurs et le groupement. Dans le cas des OEPPB de mise en marché, chaque producteur peut proposer un prix. Afin de rester en cohérence avec la stratégie commerciale collectivement définie, des outils sont mis en place par les groupements pour assurer la transparence sur les prix pratiqués. Par exemple, les offres commerciales peuvent être faites sur une interface internet partagée et accessible à tous les adhérents.

Flux de marchandises F&L  
Flux de monétaire  
Flux d'information



## Avantages

- Structure légère, peu coûteuse et ayant une forte capacité d'innovation
- Système adapté à des fermes dispersées et permettant une bonne réactivité
- Organisation permettant une forte implication et une responsabilisation des producteurs dans la vie de l'outil

## Inconvénients

- Risque d'une moindre harmonisation dans les mises en marchés et des prix pratiqués
- Niveau d'investissement en termes de temps des professionnels importants pour le fonctionnement de la structure, mais également pour le développement de nouveaux projets

## Conditions d'efficience du schéma

- Importance de l'implication de tous les producteurs et de la validation collective de la planification pour que les arbitrages soient bien respectés par les producteurs en cours de campagne
- Forte implication des producteurs dans l'outil, mais également nécessité de cohésion pour respecter individuellement les engagements pris collectivement
- Nécessité d'avoir des partenaires commerciaux qui acceptent de travailler avec ce schéma d'organisation
- Innover et développer des outils permettant la transparence entre producteurs et la remontée d'information entre producteurs et groupement
- Quelle est la capacité d'un tel schéma à fonctionner si pour une majorité de fermes adhérentes les principaux débouchés sont gérés collectivement (risque de tension accrue) ?



# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"



## Ressources



**Rédaction :** Nathalie Zanato, GAB Île de France  
Jérôme Allais, ABP  
Alexandre Bréjean, SEDARB  
Cécile Belin, GABOR  
Mélise Willot, FNAB

**Création & réalisation graphique :**  
Nathalie Fernandes/creation@nathaliefernandes.com

**Crédits photos :** Commission européenne, photothèque ITAB,  
photothèque ADIB, photothèque Bio Centre.

Juin 2011

Cette fiche a été élaborée dans le cadre du projet CAS DAR n°9016, coordonné par Bio Centre, "Accompagnement du développement et de la structuration de la filière légumes de plein champ en zones céréalières biologiques".